

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Health
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Item 4.1

CRD19

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION

Forty-fifth Session

FAO Headquarters, Rome, Italy

21-25 November and 12-13 December 2022

WORK FROM THE CODEX COMMITTEE ON FATS AND OILS (CCFO) FOR ADOPTION OR APPROVAL BY THE COMMISSION

Part 1 - Standards and related texts submitted for final adoption

Proposed draft revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999): Essential composition of Sunflowerseed oils

Comments of Ghana, Mali and Philippines

Ghana

Proposed draft revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999): Essential composition of Sunflower seed oils at step 5/8 (Ref REP22/FO para 45 and App. III)

Position: Ghana supports the adoption of the proposed Draft Revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999) – Sunflower seed oil, for adoption at Step 5/8 by CAC45.

Rationale: The revision on GLC ranges of fatty acid composition and other chemical and physical characteristics of the product as submitted are inclusive since consideration was given to the wide variations available due to geographical differences. The current limits will facilitate fair trade while assuring the quality and safety of the products.

Mali

Partie 1 - Normes et textes afférents soumis pour adoption finale

Avant-projet de révision de la Norme pour les Huiles Végétales portant un Nom Spécifique (CXS 210 -1999): Composition essentielle des huiles de tournesol à l'étape 5/8 (Ref REP22/FO para 45 et App. III)

Contexte : Le CCFO26 (2019) a examiné l'avant-projet de révision de la Section 3.1 sur les gammes de composition en acides gras par chromatographie liquide en phase gazeuse - gammes d'acides oléique et linoléique pour l'huile de tournesol et a convenu de : i) conserver la définition originale du produit ; ii) approuver les gammes proposées d'acides oléique et linoléique pour l'huile de tournesol telles que l'acide oléique C18 :1 14. 0 - 43.0 Acide linoléique C18 :2 45.4 - 74.0 et a maintenu les gammes GLC à l'étape 4 en attendant la finalisation de la révision des paramètres physiques et chimiques (indice de réfraction, valeur de saponification, valeurs d'iode et densité relative).

Le CCFO27 a discuté des valeurs restantes pour chaque paramètre et a convenu ce qui suit : La limite supérieure de l'**indice de réfraction** a été révisée de 1,468 à 1,475, **la valeur de saponification** a été abaissée de 188 à 187, **la densité relative** a été abaissée de 0,918 à 0,916. Le Comité a maintenu la valeur de l'**iode**.

A la fin de la discussion, le CCFO27 a accepté de soumettre à la CAC les valeurs révisées et la gamme GLC pour l'acide oléique et l'acide linoléique pour adoption à l'étape 5/8

Position : Le Mali soutient l'adoption de l'avant-projet de révision de la Norme pour les Huiles

Végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999) - Huile de tournesol, pour adoption à l'étape 5/8 par la CAC45.

Justificatif : La révision des gammes CGL de la composition en acides gras et d'autres caractéristiques chimiques et physiques du produit tel que soumis est inclusive vu qu'elle a pris en considération les grandes variations disponibles en raison des différences géographiques. Les limites actuelles faciliteront le commerce équitable tout en garantissant la qualité et la sécurité des produits.

Philippines

I. Final Adoption of Codex Texts

- **Proposed draft revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999): Essential composition of Sunflowerseed oils**

The Philippines supports the adoption of the proposed draft revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999): Essential composition of Sunflowerseed oils at Step 5/8.

Rationale:

The EWG, with Argentina as chair and Brazil as co-chair, followed carefully the conduct of the working group including data collection using a CL; data analysis methodology; discussions and decisions. They have taken into account both the upper and lower limits for the proposed revised parameters.

Editorial amendments/changes to the Code of Practice for the Storage and Transport of Edible Fats and Oils in Bulk (CXC 36-1987): Appendix 2

Comments of Ghana, Mali and Philippines

Ghana

Editorial amendments/changes to the Code of Practice for the Storage and Transport of Edible Fats and Oils in Bulk (CXC 36-1987): Appendix 2 (REP22/FO, Paragraph 144(iii), Appendix IX)

Position: Ghana supports the adoption of the proposed editorial improvement of the text.

Rationale: The proposed amendment will provide clarity to the CoP.

Mali

Amendement

Modifications rédactionnelles/changements au Code d'Usages pour l'Entreposage et le Transport des Graisses et Huiles Comestibles en Vrac (CXC 36-1987) : Annexe 2 (REP22/FO, Paragraphe 144(iii), Annexe IX)

Contexte : Le CCFO27 a proposé un amendement à l'annexe 2 du document CXC 36-1987 sur la liste des cargaisons précédentes acceptables lors du transport d'huile comestible. L'amendement vise à modifier les noms des cargaisons précédentes pour les aligner sur la nomenclature correcte et actuelle des noms chimiques.

Position : Le Mali soutient l'adoption des noms proposés et l'amélioration rédactionnelle du texte.

Justificatif : L'amendement vise à aligner la dénomination des produits chimiques sur les noms chimiques corrects.

Philippines

II. Final Adoption of Codex Texts

- **Editorial amendments/ changes to the Code of Practice for the Storage and Transport of Edible Fats and Oils in Bulk (CXC 36-1987): Appendix 2**

The Philippines supports the editorial amendment/changes to the Code of Practice for the Storage and Transport of Edible Fats and Oils in Bulk (CXC 36-1987): Appendix 2 at Step 5/8. The Philippines also expresses its willingness to be part of the EWG for this work.

Rationale:

Further works are needed to fully support the addition / removal of new / old substances in light of fair trade and safe market.

Part 2 - Standards and related texts submitted for adoption at Step 5

Proposed draft revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999): inclusion of avocado oil

Comments of Ghana, Mali and Philippines**Ghana****Proposed Draft Revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999): Avocado Oil at step 5 (Ref: REP22/FO, Paragraph 82(i, iv), Appendix IV)**

Position: Ghana supports the proposed draft revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999) – inclusion of Avocado Oil, for adoption at Step 5 by CAC45.

Rationale: A good progress had been achieved within the committee by consensus with all comments raised being well addressed. Publication of the standard upon completion will support the development and fair trade of avocado and its products.

Mali**Partie 2 - Normes et textes afférents soumis pour adoption à l'Etape 5**

Avant-projet de révision de la Norme pour les Huiles Végétales ayant un Nom Spécifique (CXS 210-1999) : huile d'avocat à l'étape 5 (Ref : REP22/FO, Paragraphe 82 (i, iv), Annexe IV)

Contexte : Le CCFO avait pour objectif d'élaborer une norme qui empêcherait la falsification de l'huile d'avocat. La réunion a noté qu'en agissant de la sorte, elle tiendrait compte des caractéristiques des variétés d'avocats provenant de diverses parties du monde, notamment en ce qui concerne les profils d'acides gras et les valeurs acides. Le CCFO27 a utilisé le CRD20 qui a été préparé par un GTE comme base de discussion. Le comité était divisé sur la façon de décrire l'huile d'avocat, à savoir si l'huile devait être extraite du mésocarpe, du noyau ou des deux. Les participants ont décidé par consensus de décrire le produit de manière à permettre l'extraction à la fois du mésocarpe et du noyau. Le comité a discuté et adopté la plupart des paramètres essentiels et a convenu de soumettre le projet de norme pour adoption à l'Etape 5, les discussions futures portant sur les niveaux de desméthylstérois, de tocophérols et de tocotriénols. L'Union Africaine encourage donc les pays membres à soumettre des données et à participer activement à l'élaboration de la norme au fur et à mesure de son avancement.

Position : Le Mali soutient l'avant-projet de révision de la Norme pour les Huiles Végétales Portant un Nom Spécifique (CXS 210-1999) - inclusion de l'huile d'avocat, pour adoption à l'Etape 5 par la CAC45.

Justificatif : Un bon progrès a été réalisé au sein du comité par consensus, tous les commentaires soulevés ayant été bien traités. La publication de la norme, une fois achevée, soutiendra le développement et le commerce équitable de l'avocat et de ses produits.

Philippines**III. Adoption at Step 5**

- **Proposed draft revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999): inclusion of avocado oil**

The Philippines supports the adoption of the draft revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999): inclusion of avocado oil at Step 5.

Rationale:

Per research from University of the Philippines, Los Banos, Laguna, Philippines, avocado production in the country looks to be bright in the future. At present, there are about more than half a million

bearing trees in the country from which outstanding selections can be made. Looking ahead, the production of avocado oil in the country can be achieved with already standards at hand.

Part 3 - Proposals to elaborate new standards and related texts

Amendment/revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999) to include - Camellia seed oil; - Sacha inchi oil; - High oleic acid soya bean oil

Comments of Ghana and Mali

Ghana

Amendment/Revision to the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999) to include - Camellia seed oil; - Sacha inchi oil; - High oleic acid soya bean oil

Position: Ghana supports the proposals to include camellia seed oil, sacha inchi and high oleic acid soya bean oil in the Standard for Named Vegetable Oils (CXS 210-1999) as proposed.

Rationale: The proposed amendment/amendments will facilitate international trade of the new oils as well as provide a clear basis of differentiation of soya oil as high or low oleic acid oil.

Mali

Partie 3 - Propositions d'élaboration de nouvelles normes et textes afférents

Modification/révision de la Norme pour les Huiles Végétales ayant un Nom Spécifique (CXS 210-1999) pour inclure - l'huile de graines de camélia ; - l'huile d'inca inchi ; - l'huile de soja à haute teneur en acide oléique.

Contexte : L'huile de graines de camélia : La Chine a présenté cette nouvelle proposition de travail, fournissant des informations sur les caractéristiques de l'huile de graines de camélia et sur le volume et la structure du commerce international de l'huile de graines de camélia, notant que l'huile de graines de camélia était extraite de *Camellia oléifère*, alors que le produit connu sous le nom d'huile de graines de thé pouvait être extrait à la fois de *Camellia sasanqua* et de *Camellia oléifère*, ce qui entraînait des différences dans la teneur en acides gras, l'huile de graines de thé ne pouvant donc pas être considérée comme le même produit que l'huile de graines de camélia. Le CCFO27 a convenu que le nouveau travail proposé devrait se concentrer uniquement sur l'huile de graines de camélia.

Huile d'inca inchi : Le Pérou a présenté cette proposition, se référant au profil des acides gras et aux tendances de la production et du commerce international, et a souligné les informations mises à jour fournies dans le document CRD28 en réponse aux commentaires écrits. La proposition a reçu un soutien général.

Huile de soja à haute teneur en acide oléique : Les États-Unis d'Amérique ont présenté cette proposition, en soulignant les avantages nutritionnels ainsi que la tendance croissante de la production et du commerce et en mettant en évidence les révisions apportées au document de projet, pour répondre aux commentaires écrits sur ces aspects. Le Comité a apporté un soutien général à ce nouveau travail.

Position : Le Mali soutient les propositions d'inclusion de l'huile de graines de camélia, du sacha inchi et de l'huile de soja à haute teneur en acide oléique dans la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999) comme proposé

Justificatif : Le/les amendement(s) proposé(s) facilitera(ont) le commerce international des nouvelles huiles et fournira(ont) une base claire pour différencier l'huile de soja en tant qu'huile à haute ou basse teneur en acide oléique.

